

COMMUNIQUE DE PRESSE

Toulouse, le 20 février 2015

Le projet de loi fixant la distance minimale des éoliennes à 1km des premières habitations est catastrophique pour le secteur éolien.

Dans le cadre de la loi de transition énergétique, le Sénat a voté un amendement augmentant la distance minimale entre une éolienne et une zone destinée à l'habitation de 500 à 1.000 M. Ceci aurait un impact catastrophique sur le secteur éolien et en particulier sur ABO Wind.

ABO Wind, maître d'œuvre de parcs éoliens, a raccordé 244 MW en France depuis 2002 et possède plus de 250 MW de projets en développement. Précurseur de l'éolien en Poitou-Charentes, ABO Wind a aujourd'hui plus de 100 MW autorisés dans cette région, dont 60 MW déjà construits, le reste en construction – pour grande partie par des entreprises locales.

Dans l'hypothèse qu'une telle loi soit validée par le Sénat, la région Poitou-Charentes qui présente aujourd'hui plus de 350.000 ha d'espace disponible à l'étude de projets éoliens verrait cet espace **divisé par plus de 17**, se situant alors à 20.000 ha.

Sur les 464 éoliennes actuellement autorisées par les services de l'Etat en Poitou-Charentes (dont 194 en exploitation), seules **27 se situent à plus de 1.000 M** des zones destinées à l'habitation. De plus, ces 27 éoliennes se situent sur 14 sites différents, rendant leur viabilité plus qu'hasardeuse.

Une extrapolation de cette analyse sur toutes les régions où ABO Wind est présente a des conséquences très claires. Si une telle situation devait se confirmer, la valeur du portefeuille de projets développés par l'entreprise serait anéantie, ne permettant plus à l'entreprise de faire face à ses engagements financiers et aurait entre autres pour effet de compromettre l'emploi de presque 50 salariés.

De façon évidente, au-delà des conséquences pour notre entreprise, l'emploi dans la filière est compromis (près de 12.000 emplois à ce jour, 60.000 pour 2030) de même que la perspective d'atteindre les objectifs nationaux. A savoir 25.000 MW, dont 19.000 MW terrestre d'ici 2020.

ABO Wind

Fondée en 1996, ABO Wind compte parmi les développeurs de projets éoliens les plus expérimentés en Europe. En 2002 a été créée la filiale française avec aujourd'hui des bureaux à Toulouse, Nantes et Orléans. La société ABO Wind est une entreprise internationale mais reste une PME à dimension humaine et indépendante de grands groupes. Début 2015, près de 350 collaborateurs sont actifs au sein d'ABO Wind, dont 50 en France.

Le groupe ABO Wind a raccordé au réseau à ce jour environ 500 éoliennes, soit plus de 1.000 MW. Début 2015, ABO Wind France a mis en service au total 19 parcs éoliens, pour une puissance installée globale de 244 MW. Cela permet d'alimenter env. 350.000 personnes avec de l'électricité propre. ABO Wind travaille sur un portefeuille de plus de 250 MW de projets en développement en France.

Contact presse : Cristina ROBIN, Responsable communication.
robin@abo-wind.fr, 05 34 31 13 43 ou 06 33 64 95 32.